

Niger 2025 – Evaluation ciblée

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Période examinée : Juillet 2023-Décembre 2024

Equipe de Validation : Christina Berger et Papa Alioune Badara Paye

Date butoir : 31 Janvier 2025

Contenu

Partie I : Supervision par le groupe multipartite.....	2
Membres du GMP et présences.....	3
Termes de Référence et pratiques du GMP.....	11
Réunions du GMP et procès-verbaux.....	14
Adoption par le GMP.....	15
Partie II : Participation du gouvernement.....	16
Contacts avec le collège au sens large.....	18
Utilisation des données.....	19
Signataires.....	19
Partie III : Participation des entreprises.....	21
Nominations au GMP.....	21
Contacts avec le collège au sens large.....	23
Utilisation des données.....	24
Obstacles à la participation.....	25
Partie IV : Participation de la société civile.....	26
Nominations au GMP.....	26
Contacts avec le collège au sens large.....	27
Utilisation des données.....	28
Obstacles à la participation.....	31
Partie V : Plan de travail (Exigence 1.5).....	33

Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collègue et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie V doit être adoptée par le groupe multipartite.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

L'objectif de cette exigence est d'assurer l'existence d'un Groupe multipartite indépendant capable d'exercer une supervision active et significative de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE qui équilibre les intérêts des trois principaux collèges (gouvernement, industrie et société civile) de manière consensuelle. Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le Groupe multipartite doit inclure une représentation adéquate des principales parties prenantes nommées sur la base de procédures de collège ouvertes, équitables et transparentes, prendre des décisions de manière inclusive et rapporter à des collèges plus larges.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Partiellement atteint

Justification : Compte tenu de la situation seule 2 réunion du GMC ont eu lieu. La participation à ces 2 réunions est acceptable

Membres du GMP et présences

1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Membre/ suppléant	Mem bre depu is le (MM /AA)	Nom	Poste	Organisation	S ex e	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates)
Etat	Membre	06/2 024	OUSMANE SAMBA MAMADOU	Directeur de Cabinet	Primature	M	1/2
Etat	Membre	12/2 023	Amadou Abdou Kounou	Conseiller Spécial	Primature	M	1/2
Etat	Membre	12/2 023	Ibrahim Abdou Djibir	Conseiller	Présidence CNSP	M	0/2
Etat	Membre	11/2 024	Adamou Seydou	Directeur Général du Budget	Ministère de l'Economie et des Finances	M	0/2
Etat	Membre	12/2 023	Mahaman Balarabé Ibrahim	Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques Fiscales	Ministère de l'Economie et des Finances	M	2/2
Etat	Membre	12/2 023	Issa Ibrahim	Directeur de la Prospective, de la Planification et des Politiques Sectorielles	Ministère de l'Economie et des Finances	M	2/2
Etat	Membre	5/20 23	Hassane Garba Barké	Directeur des mines	Ministère des Mines	M	1/2

Modèle pour la collecte des données

Etat	Membre	5/20 23	Issoufou Kabirou	Directeur du cadastre minier	Ministère des Mines	M	1/2
Etat	Membre	05/2 024	Kadri Sina	Directeur des exploitations et des infrastructures pétrolières	Ministère du Pétrole	M	0/2
Etat	Membre	01/2 024	Daouda Moussa	Directeur de l'économie de la fiscalité et du suivi des investissements pétroliers	Ministère du Pétrole	M	0/2
Etat	Membre	12/2 023	Seydou Moussa Ali	Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable.	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement	M	2/2
Etat	Membre	12/2 023	Hassane Djibrilla Cissé	Directeur Général du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE)	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement	M	1/2
Etat	Membre	12/2 023	Soumana Harouna	Secrétaire Permanent	Association des Régions du Niger (ARENI).	M	1/2
Etat	Membre	12/2 023	Magawata Dan Birgami	Secrétaire Permanent	Association des Municipalités du Niger (AMN)	M	0/2
Entre prises	Membre		Touré Mariama Galadima	Responsable RSE/IT	ORANO	F	2/2

Modèle pour la collecte des données

Entre prise	Membre		Garba Mahamane	Directeur Général	GOVIEX	M	1/2
Entre prise	Membre		Idi Hamissou	Responsable RSE	SOMAIR	M	1/2
Entre prise	Membre		Hamadou Kindo	Directeur Technique	SML	M	2/2
Entre prise	Membre		Seybou Salah	Président	Association des Artisans Miniers	M	2/2
Entre prise	Membre	06/2019	Aghali Silimane	Directeur des Relations Publiques	SAVANNAH	M	1/2
Entre prise	Membre		Reda Abdelhakim SAI	Comptable	SIPEX	M	0/2
Entre prise	Membre		Seyni Daouda Nourou	Chef financier	WAPCO	M	2/2
Entre prise	Membre	Juin 2019	Hassane Louché	SG Coordinator	CNPC	M	1/2
Entre prise	Membre		Souleymane Hamed Ibrahim	Directeur Technique et des opérations	SOPAMIN	M	1/2
OSC	Membre	8/2019	Mounkaila Aichatou	Secrétaire Générale	AFSIEN	F	2/2
OSC	Membre	8/2019	Halidou Mounkaila	PCA	ROTAB	M	1/2
OSC	Membre	8/2019	Hama Noma		GREM	M	2/2

Modèle pour la collecte des données

OSC	Membre	8/20 19	Rachidatou Abdoul Moumouni	Journaliste Presse Publique	SAINFO	F	2/2
OSC	Membre	8/20 19	Abdou Seydou Moumouni	Représentant	SYNATRAP	M	1/2
OSC	Membre	8/20 19	Cherif Issoufou Souleymane	Représentant	ANLC	M	2/2
OSC	Membre	8/20 19	Sidi Fodi Hamidou	Représentant	ANACC/ITIE	M	2/2
Etat	Suppléant	12/2 024	Hama Souleymane	Conseiller Technique	Primature	M	0/2
Etat	Suppléant	12/2 023	Hamidou Litinine Oumarou Salissou	Conseiller	Présidence CNSP	M	0/2
Etat	Suppléant	12/2 023	Boukar Koura Yagana		Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement	F	0/2
Etat	Suppléant	12/2 023	Nassourou Issa	Directeur National des Etudes d'Impacts Environnemen taux et Sociaux	Direction Générale du Bureau National d'Evaluation Environnemen tales (BNEE)	M	2/2
Entre prises	Suppléant		Mahamadou Ibrahim		PAN AFRICA	M	0/2
Entre prises	Suppléant		Ibrahim Alisso	Country Manager	GLOBAL ATOMIC	M	0/2

Modèle pour la collecte des données

Entreprises	Suppléant		Amadou Hima		BOBATI Mines	M	0/2
Entreprises	Suppléant		Djibrilla Ibrahim Ary	Chef du personnel	SOS	M	0/2
Entreprises	Suppléant		Omar Ibrahim	Représentant	Association des Artisans Miniers	M	0/2
Entreprises	Suppléant		Moulaye Souraya	Directrice des Ressources Humaines	SAVANNAH	F	0/2
Entreprises	Suppléant		Mariama Seydou Boubacar	Comptable	SIPEX	F	0/2
Entreprises	Suppléant		Noureini Oumarou Souleymane	Assistant financier	WAPCO	M	0/2
Entreprises	Suppléant		Abdoulaye Elhadji Mahamadou	Chef de section fiscalité	CNPC	M	0/2
Entreprises	Suppléant		Fatchima Ali	Directrice Qualité, Sécurité et Environnement	SONIDEP	F	0/2
OSC	Suppléant	8/20 19	Zeinabou Adamou Cheffou	Représentant	NIWO	F	0/2
OSC	Suppléant	8/20 19	Sani Mamane Lawan	Représentant	FOLCPDH/DC	M	0/2
OSC	Suppléant	8/20 19	Balkissa Hamidou	Journaliste	ANP	F	0/2

OSC	Suppléant	8/20 19	Assoumane Abdoulahi	Représentant	SNAAP	M	0/2
OSC	Suppléant	8/20 19	Zakariaou Noma Yacoubou	Représentant	ONDDRHU	M	0/2
OSC	Suppléant	8/20 19	Abdou Malam Yahaya Souleymane	Représentant	CODDAE	M	0/2

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
OSC	Sani Aboubacar	08/2024	Décès	Balkissa Hamidou
Etat	Laouali Chaibou	06/2024	Remplacement	Ousmane Samba Mamadou
Etat	Mamane Kaché	5/2023	Remplacement	Hassane Garba Barké
Etat	Abdou Ousseini	5/2023	Remplacement	Issoufou Kabirou
Etat	Diouf Maissa Djibo	11/2024	Remplacement	Adamou Seydou
Etat	Moha Moussa	01/2024	Remplacement	Maissa Diouf
Etat	Mme Hamza Ousseye Tankari	01/2024	Remplacement	Daouda Moussa

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

Le GMC a mis en place quatre commissions permanentes. Les termes de référence de chaque commission sont sur le site . Il s'agit de :

➤ **Commission Audit et collecte**

La Commission Audit et Collecte de Données a pour mission, avec l'appui du Secrétariat Exécutif, d'encadrer la collecte, le traitement et la publication des données afin de promouvoir la bonne gouvernance du secteur extractif. Les termes de référence sont sous le lien suivant :

[Audit-et-collecte.pdf](#)

Les membres sont

- Hamadou Kindo du Collège des Entreprises ;
- Moussa Daouda
- Abdou Ousseini
- Idi Hamissou
- Issoufou Kabirou
- Mahamane Balarabe Ibrahim
- Reda Abdelhakim Sai

➤ **Commission renforcement des capacités**

La Commission Renforcement des Capacités a pour mandat d'évaluer les besoins en formation et d'élaborer un plan de renforcement de capacités qui soutient des activités de mise en œuvre de l'ITIE au Niger. Les termes de référence sont sous le lien suivant :

[renforcement-capacites.pdf](#)

Les membres sont

- Sidi Fodi Hamidou
- Aghali Silimane
- Garba Mahamane
- Hassane Soumana
- Sherif Issoufou Souley

➤ **Commission communication**

La Commission Communication se doit de soutenir le GMC dans sa réalisation des activités de mise en œuvre de l'ITIE au Niger. Elle est chargée de participer à la planification et de suivre la mise en œuvre du plan de communication d'ITIE Niger.

Elle identifie et propose des actions de communication pertinentes pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE au Niger.

Les termes de référence sont sous le lien suivant :

[Communication-1.pdf](#)

Les membres sont

- Mme Rachidatou Abdoul Moumouni du Collège de la Société Civile ;
- Seydou Salah
- Magawata Dan Bourgami
- Hama Noma
- Souleymane Hamed Ibrahim

Commission suivi évaluation.

La Commission Suivi Evaluation avec l'appui du Secrétariat Permanent de l'ITIE, est chargée d'assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du DN/ITIE.

Les termes de référence sont sous le lien suivant :

[Suivi-evaluation.pdf](#)

Les membres sont

- Ibrahim Issa
- Mme Toure Mariama Toure
- Hassane Garba Barke
- Mounkaila Halidou
- Seydou Moussa Ali
- Seyni Daouda Nourou

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

[Règlement intérieur - itie](#)

[Termes de référence - itie](#)

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

Le règlement intérieur du GMC a été adopté le 26 décembre 2023.

Les TdR du GMC ont été adoptés le 26 décembre 2023

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Éléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
	<i>Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)</i>	<i>Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.</i>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		
Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.	Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7 DECRET-DN-ITIE-Niger_compressed.pdf	les dispositions contenues dans le décret créant le DN ont été entièrement respectées.
Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.	Lors de sa réunion du 26 décembre 2023 le GMC a adopté un règlement Intérieur reprenant le code de conduite de l'Association Règlement intérieur - itie	Aucun conflit d'intérêt n'est apparu pendant la période sous revue
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		
Adoption des plans de travail annuels.	Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7 Alinéa 14 DECRET-DN-ITIE-Niger_compressed.pdf	Le GMC a adopté le plan de travail suivant les dates ci-dessous : PT 2023 : 28 février 2023 PV Reunion-du-GMC-du-28-fevrier-2023.docx (live.com) PT de travail 2024 extrait du plan d'action 2022-2024 a été élaboré par le Secrétariat et transmis au GMC le 25 mars 2024. Il n'y a pas eu d'adoption formelle
Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.	Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article7 TdR de la commission Audit et Collecte Audit-et-collecte.pdf	Le GMC a adopté les TdR de l'AI pour les rapports 2019 à 2022 le 30 Juin 2020.
Règles et procédures pour la gouvernance interne		

<p>Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p>[Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article 7 règlement Intérieur Règlement intérieur - itie</p>	<p><i>Les projets d'ordre du jour des réunions du GMC sont envoyés à tous les membres qui ont la possibilité de les amender et proposer des sujets particuliers de discussion.</i></p>
<p>Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants</p>	<p>Décret 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 : Article 8 et 10</p>	<p><i>Collège de l'Administration : les représentants des ministères sont désignés sur titre. Les ministères désignent les suppléants.</i></p> <p><i>Collège des Entreprises : les représentants du collège sont désignés par leurs pairs selon la répartition prévue dans l'arrêté 200/PM/DN-ITIEN du 5 décembre 2023.</i></p> <p><i>Collège de la Société Civile : les représentants du collège sont désignés par leurs pairs selon la répartition prévue dans l'arrêté 200/PM/DN-ITIEN du 5 décembre 2023.</i></p>
<p>Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum</p>	<p>règlement Intérieur Règlement intérieur - itie</p>	<p>Les décisions des organes sont prises par consensus ou à la majorité absolue des votants, en cas de besoin. Toutefois, si après le premier tour de scrutin, la majorité absolue n'est pas obtenue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et la décision est prise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage la voix du Président de session est prépondérante. Toutes les décisions ont été prises par consensus Durant la période sous revue.</p>

Durée du mandat du GMP	<i>La durée du mandat des membres du GMC au titre des collèges des entreprises est de quatre (4) ans et celle de la société civile est de trois (3) ans conformément aux règlements intérieurs de leurs collèges. La durée du mandat des membres du GMC au titre de l'administration n'est pas limitée.</i>	<i>OUI</i>
Indemnités journalières	Les indemnités des membres du groupe multipartite sont fixées à l'article premier d de l'arrêté 138/PM ARRETE-INDEMNITE-GMC.pdf	<i>Les indemnités ont été versées pour la réunion du 26 décembre 2023. Le processus de règlement des indemnités de la réunion du 19 novembre 2024 est en cours. [</i>
Fréquence des réunions		<i>Deux fois</i>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents		<i>La réunion du 19 novembre a été notifiée le 14 novembre 2024. Le projet de plan d'action a été envoyé aux membres du GMC le 12 aout 2024. La réunion du 26 décembre a été notifiée le 21 décembre 2023 les documents en examen ont été envoyés le 15 décembre 2023</i>
Rédaction de procès-verbaux		<i>Oui</i>
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

[PV-REUNION-GMC-DU-26-12-2023.pdf](#)

[PV-Reunion-du-GMC-du-19-Novembre-2024.pdf](#)

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

Le 30 janvier 2025 par voie électronique

Partie II : Participation du gouvernement

L'objectif de cette [exigence](#) est d'assurer une direction gouvernementale complète, active et efficace pour la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois en termes de direction politique de haut niveau et d'engagement opérationnel, afin de faciliter tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : La transparence des industries extractives est inscrite dans la loi minière de la République du Niger. En outre les ressources humaines et financières allouées ont progressivement été augmentées des.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Lettre du 20 novembre 2023 adressée par SE M. le Premier Ministre à la Présidente de l'ITIE.

[Mise en œuvre de l'ITIE au Niger - itie](#)

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

La présidence du GMC est assurée par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre :
Monsieur Laouali Chaibou, du 4 juin 2021 au 11 juin 2024
M. Ousmane Samba Mamadou depuis le 11 juin 2024

M. Aksar Abdelkarim nommé Secrétaire Permanent par arrêté n° 137/PM du 13 sept 2019, confirmé Secrétaire Exécutif du DN/ITIE Niger par décret n° 2022-295/PRN/PM du 07 avril 2022. [DECRET-NOMINATION-SE.pdf](#)

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.

Pratique pendant la période examinée

<p>Les membres du GMC représentant le Gouvernement sont désignés sur titre conformément à l'arrêté 0200/PM/DN-ITIEN du 5 décembre 2023 Arrete-fixant-la-composition-du-GMC-du-5-decembre-2023.pdf</p> <p>La Présidence et la Primature désignent chacune son représentant et son suppléant</p>	<p>Les Directeurs Centraux des ministères sont d'office membres titulaires au GMC. Une lettre du Directeur de Cabinet du PM est adressée aux ministères concernés, pour qu'ils désignent les suppléants. La Présidence et la Primature désignent chacune son représentant et son suppléant.</p>
--	---

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
<p>Les membres du GMC représentant le Gouvernement sont d'office remplacés par les nouveaux titulaires des postes en cas de remplacement.</p>	<p>La pratique est toujours en vigueur</p>

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

<p>Le gouvernement a mis à la disposition du DN/ITIE un bâtiment et prend en charge l'eau et l'électricité. Il a mis à la disposition du DN/ITIE 3 experts, le 01/08/2022, conformément à l'arrêté portant organisation et fonctionnement du DN/ITIE </p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 "Expert Mines" provenant du Ministère en charge des Mines ; - 1 "Expert Pétrole" provenant du Ministère en charge du Pétrole ; - 1 "Expert Juriste" provenant du Ministère en charge des Mines. - 1 Expert en communication ; - 1 Gestionnaire de base de données ; <p>L'effectif actuel est de onze (11) personnes dont quatre (4) personnels d'appui.</p> <p>En outre, le Gouvernement alloue un budget annuel couvrant les salaires et les dépenses de fonctionnement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 52 081 756 F CFA en 2020 ; - 131 007 805 F CFA en 2021 ; - 131 007 805 F CFA en 2022 ; - 137 910 893 F CFA en 2023. - 152 910 000 F CFA en 2024

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

Le gouvernement a inscrit dans la loi minière une disposition relative à la prise en compte de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger faisant obligation aux entreprises de se conformer à l'ITIE..

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Tous les ministères concernés par les industries extractives sont représentés à un très haut niveau au GMC. Ils rendent compte à leur hiérarchie.	Les questions relatives à la mise en œuvre de l'ITIE sont discutées au niveau du Comité de Supervision qui regroupe tous les ministères concernés et qui se réunit deux fois par an.	Ces pratiques sont toujours en vigueur. Toutefois le Comité de Supervision ne s'est pas réuni pendant la période.

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

a) Le projet de plan de travail 2024 a été envoyé à tous les membres du collège pour recevoir les inputs de leurs structures respectives aux fins de l'enrichissement du document. Le collège du gouvernement a demandé d'insérer la révision des textes du DN/ITIE (règlement intérieur, TDRs...). Le projet de plan de travail 2025 a été envoyé aux membres du GMC. Il fera l'objet de discussion lors de la prochaine réunion du GMC prévue pour mi-février.

b) les projets de rapports d'avancement 2023 et 2024 élaborés par le Secrétariat ont été partagé avec l'ensemble du GMC. Ils feront l'objet de discussion lors de la prochaine réunion du GMC prévue pour mi-février.

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

Le Ministère de l'Economie et des Finances utilise les rapports ITIE dans leurs discussions avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le site web du DN/ITIE-Niger constitue une source d'information qui est régulièrement exploité par les parties prenantes notamment entités gouvernementales.

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Magawata Dan Birgami	98698550	29/01/2025	
Hassane Djibrilla Cissé	96 56 38 92	30/01/2025	
Mahaman Balarabé Ibrahim	96 58 61 67	30/01/2025	
Issoufou Kabirou	96275799	30/01/2025	
Daouda Moussa	96183764	30/01/2025	

Modèle pour la collecte des données

Hassane Garba Barké	96586720	30/01/2025	
Issa Ibrahim	89 89 80 20	30/01/2025	

Partie III : Participation des entreprises

L'objectif de cette exigence est d'assurer que les entreprises extractives sont pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, à la fois en termes de divulgations et de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement assure un environnement favorable à cet effet.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : les entreprises extractives participent et divulguent leurs données. Les membres du Collège participent activement aux travaux du GMP.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>En 2019, lors du retour du Niger dans le processus ITIE, le ministre des Mines, le ministre du Pétrole ont adressé des correspondances respectivement aux sociétés minières et aux sociétés pétrolières pour leur demander de désigner d'un commun accord leurs représentants (titulaires et suppléants) conformément à l'arrêté n°0190/PM du 19 novembre 2018, portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Dispositif National de mise en œuvre de l'ITIE au Niger (DN/ITIE-Niger). (Pièces jointes)</p> <p>1) Secteur minier</p> <p>Les représentants des sociétés minières se sont réunis à la salle de réunion du Ministère des Mines pour désigner leurs quatre (04)</p>	

représentants titulaires et leurs suppléants au sein du GMP en raison de deux (02) pour les sociétés en exploration et deux (02) pour les sociétés en exploitation. Les membres ont été désignés par consensus en fonction des ressources recherchées ou exploitées (or, uranium, charbon). (Pièce jointe)

L'artisanat minier est représentant au sein du GMP par le secrétaire général de leur syndicat.

2) Secteur pétrolier

Les représentants des sociétés pétrolières se sont réunis au Ministère du Pétrole pour procéder à la désignation par consensus de leurs quatre (04) représentants titulaires et leurs suppléants au sein du GMP en raison de deux (02) pour les sociétés en exploration et deux (02) pour les sociétés en exploitation. (Pièce jointe)

Un organe de coordination des actions du secteur extractif au Niger a été créé (pièce jointe RI). Cet organe dénommé « Collège des Entreprises Extractives » regroupe toutes les sociétés minières et pétrolières.

L'article 5 du règlement intérieur du Collège prévoit que les représentants du Collège au sein du GMP soient désignés par consensus ou par vote aux bulletins secrets par leurs pairs.

En mars 2023, le règlement intérieur du Collège a été modifié pour intégrer les sociétés extractives d'Etat par la création de trois sous-collèges :

- Le sous-collège des sociétés minières
- Le sous-collège des sociétés pétrolières
- Le sous-collège des sociétés d'Etat

Les représentants du Collège au sein du GMP sont désignés par consensus ou par vote au bulletin secret. La dimension genre, le principe de diversité et d'inclusion (artisanat minier, sociétés en phase d'exploration, en phase d'exploitation, transport, ressources recherchées ou exploitées), sont pris en

<p>compte lors de la désignation des représentants du Collège.</p> <p>Lors du dernier renouvellement, la rareté des candidatures féminines explique le fait qu'il n'y a qu'une seule femme titulaire sur dix et trois (03) femmes suppléantes sur dix.</p>	
--	--

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
Reprendre le texte de l'article 5.3 du RI	Aucun remplacement de membre du GMP représentant les entreprises n'est intervenu.

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Collège des Entreprises Extractives	Emails, Téléphone, WhatsApp, réunion	WhatsApp, téléphone, réunion Pièce 4 : PV réunion Collège du ... Pièce 5 : PV réunion du Collège du 6 mars 2023

		<p>Pièce 6 : Nombre de mail mailing list</p> <p>Pièce 7, 8, 9,10 : Faire capture d'écran du groupe WhatsApp</p>
--	--	---

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

Oui, le dernier plan de travail (2024) a été largement partagé avec les membres du Collège des entreprises (WhatsApp envoi plan du travail) pour informations, observations et enrichissements (12 aouts 2024).

- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts
- c) Non

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020, des études thématiques sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et à petite échelle, l'évaluation de l'impact de l'allocation et de la répartition des revenus provenant du secteur extractif dans les villes de : Malbaza (du 1^{er} au 2 septembre 2023) ; Tahoua (du 4 au 05 septembre 2023) ; Agadez (du 07 au 08 septembre 2023); Tchirozérine (du 09 au 10 septembre); Arlit (du 12 au 13 septembre).

Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (disclosure@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Aucun représentant des entreprises n'a rencontré d'obstacle quant à sa participation à l'ITIE

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Mme Touré Mariama Galadima	90840024	29/01/2025	
Seybou Salah	95166516	29/01/2025	
Hamadou Kindo	96968183	29/01/2025	
Amadou Hima	90598111	29/01/2025	
Mme Fatchima Ali	90165141	29/01/2025	
Aghali Silimane	97850525	30/01/2025	

Partie IV : Participation de la société civile

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la société civile est pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus ITIE, et qu'il existe un environnement favorable à cet effet. La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour garantir que la transparence créée par l'ITIE puisse conduire à une plus grande redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. Les dispositions relatives à l'engagement de la société civile cherchent à établir les conditions qui permettront d'y parvenir au fil du temps.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification :

La plupart des structures de la société civile membres du GMC et du collège au sens large organisent régulièrement sans entrave des activités relatives à la mise en œuvre de l'ITIE.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée
Il y'a eu un remplacement pendant le mandat suite au décès d'un membre titulaire qui a été remplacé par sa suppléante	Conformement aux dispositions règlementaires

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
ROTAB AFSIEN ANLC/Transparency International Alternative Espace Citoyen	Groupe WhatsApp Rencontres d'échanges Conférences publiques Ateliers Formations Débats télévisés	Le cadre de concertation de des OSC n'est pas encore mis en place. Cependant les organisations en réseaux ont utilisé leurs propres mécanismes de consultation avec les structures

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Les représentants des OSC ont toujours cherché et obtenu les contributions du collège sur toutes les questions en lien avec l'ITIE.

- a. Le plan de travail 2024 a été partagé avec les OSC qui ont envoyé leurs contributions et amendement avant la réunion de validation du GMC.
- b. Les OSC ont mené des activités de suivi et de l'évaluation des impacts.

Les exemples des activités mises en œuvre par le ROTAB

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Les représentants des OSC ont contribué à la communication de l'ITIE Niger à travers des ateliers d'informations, formations et sensibilisation notamment sur la dissémination du rapport, de la norme ITIE 2023 et de la chaîne de valeur.

- **Les activités que le ROTAB a mené courant 2024 en lien avec l'ITIE :**
 - 1- Un atelier de renforcement de capacité de deux (2) jours aux douze (12) membres du collège de la société civile du groupe multipartite de consultation de l'ITIE (GMC) sur les exigences de la norme ITIE 2023 et de la manière où ils vont jouer pleinement leur rôle au sein de ce groupe pour un bon suivi du processus ITIE au Niger. **(Octobre 2024)**
 - 2- La sensibilisation et l'information du public, des communautés riveraines et des personnes en situation d'handicap sur leurs droits en lien avec l'exploitation minière et pétrolière à travers la norme ITIE 2023 (exigence N°2 Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats) et une deuxième (2) thématique qui abordera la responsabilité sociale et sociétale des entreprises extractives, la publication des revenus, le contenu local, l'aspect environnemental. **(Décembre 2024)**
 - 3- L'analyse du rapport ITIE 2021 par le ROTAB **(Octobre 2024)**
 - 4- Une conférence publique sur le rapport ITIE 2021 que le ROTAB à analyse. **(Novembre 2024)**
 - 5- Renforcer la compréhension des exigences genre de la Norme ITIE 2023 et la politique mondiale genre de PCQVP (et son plan d'action) **(Novembre 2024)**





- AFSIEN a également organisé des ateliers d'information et de sensibilisation à Tahoua et Maradi





Obstacles à la participation

Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (cberger@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Code de champ modifié

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du	Aucun obstacle par rapport à la participation aux débats publics concernant le processus ITIE. Cependant les mêmes lois liberticides relevées dans la dernière collecte des données restent en vigueur. Auxquelles viennent s'ajouter, l'ordonnance n° 2024-28

processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.	du 7 Juin 2024 modifiant la loi 2019-33 du 3 juillet 2019 relative à la répression de la cybercriminalité au Niger.
2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.	Aucun obstacle dans le cadre de l'opération. Cependant le contexte sécuritaire limite l'accès à certaines zones d'intervention.
2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.	Aucun obstacle. Les représentants des OSC communiquent et collaborent mutuellement sur le processus ITIE.
2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.	Les représentants des OSC participent pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.
2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.	Les représentants des OSC s'expriment librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles et veillent à ce que l'ITIE contribue au débat public.

Partie V : Plan de travail (Exigence 1.5)

L'objectif de cette [exigence](#) est d'assurer que la planification annuelle de la mise en œuvre de l'ITIE soutient la mise en œuvre des priorités nationales pour les industries extractives tout en définissant des activités réalistes qui sont le résultat de consultations avec le gouvernement, l'industrie et la société civile au sens large. Le plan de travail annuel de l'ITIE doit être un document de redevabilité clé pour le Groupe multipartite vis-à-vis des collèges plus larges et du public.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint / En grande partie atteint / Entièrement atteint / Dépassé

Justification :

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	2025
Information sur l'accès public au plan de travail	<i>Il sera publié sur le site dès son adoption par le GMC</i>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	<i>Le plan de travail 2025 extrait du plan d'actions 2025-2027 a été élaboré par le Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger en se basant uniquement sur les priorités du Gouvernement. Il a été soumis aux membres du GMC aux fins de partage avec les collèges au sens large et enrichi avec leurs contributions.</i> <i>Il sera discuté lors de la prochaine réunion du GMC prévue à la mi-février 2025.</i>
Adoption du plan de travail par le GMP	<i>Il sera discuté et adopté lors de la prochaine réunion du GMC prévue à la mi-février 2025.</i>

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

[Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie : plus de 1.700 milliards de francs CFA pour la souveraineté économique - Agence Nigérienne de Presse](#)

[La politique minière du Niger - itie](#)

[La politique pétrolière - itie](#)

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Moukaila Aichatou	91840399	29/01/2025	
Sidi Fodi Hamidou	96980683	29/01/2025	
Abdou Malam Yahaya Souleymane	99511714	29/01/2025	
Hama Noma	90865413	29/01/2025	

Cherif Issoufou Souleymane	96971862	29/01/2025	
Rachidatou Abdoul Moumouni	99942526	29/01/2025	
Halidou Mounkaila	96982769	29/01/2025	